

Le webinaire débutera à 9 h

Nouveautés en SST : s'informer, s'outiller et agir
Printemps 2025



Association paritaire
pour la santé et
la sécurité du travail,
secteur «affaires municipales»

www.apsam.com



Nouveautés en SST : s'informer, s'outiller et agir – Printemps 2025

22 mai 2025



Association paritaire
pour la santé et
la sécurité du travail,
secteur «affaires municipales»

www.apsam.com



Mot de bienvenue

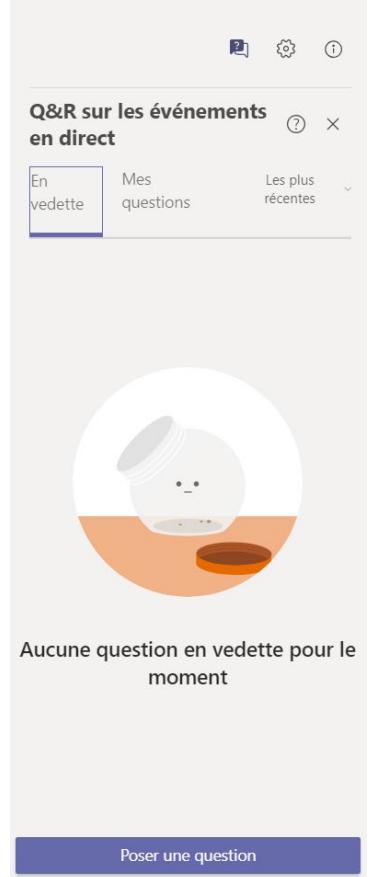
- Guylaine Auger, directrice générale de l'APSAM



Directives et déroulement

Questions :

- Par écrit 
- Dans la section « Questions & réponses »
- Certaines répondues à la fin, selon le temps disponible



Q&R sur les événements en direct

En vedette Mes questions Les plus récentes

Aucune question en vedette pour le moment

Poser une question



Objectifs

- Comprendre les récents **changements légaux et réglementaires**, ou ceux à venir, ayant un impact sur le secteur municipal
- Utiliser les plus **récents outils** que l'APSAM a développés pour vous soutenir dans la prise en charge de la SST
- Connaître les **nouveautés en formation** à l'APSAM



APSAM

Association paritaire pour la santé et la sécurité
du travail, secteur « affaires municipales »

Nos services :

- Conseil et assistance
- Information
- Formation
- Recherche et documentation

www.apsam.com



www.apsam.com



Changements légaux et réglementaires en SST



Où trouver les informations pertinentes?

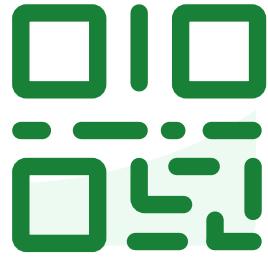
- Gazette officielle du Québec
- Page Projets de règlement et changements réglementaires (CNESST)
- Planification des travaux réglementaires 2024-2027 amendée (CNESST)
- **Actualités de l'APSAM**

Filtre : Changements réglementaires

The screenshot shows a news feed titled "Actualités" with a filter applied for "Changements réglementaires". The feed displays three news items from the APSAM website:

- Changements réglementaires (12 octobre 2023)
- Nouveautés de l'APSAM (25 juillet 2023)
- Changements réglementaires (25 juillet 2023)





Join at [slido.com](https://www.slido.com)
#4341440



Les organisations municipales doivent actuellement se conformer à de nouvelles exigences pour les mécanismes de prévention et de participation en vertu de la modernisation du régime de SST.

Projet de loi visant l'amélioration de certaines lois du travail – Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail

- Vise les dispositions permanentes liées aux mécanismes de prévention et de participation
- Propose le report de la date limite d'entrée en vigueur au **6 octobre 2026**



Modifications réglementaires au Règlement sur la santé et la sécurité du travail – travaux d'arboriculture

- Obligation d'être titulaire d'un certificat de qualification en arboriculture
- Exigence reportée au **8 juin 2026**



Modification réglementaire au Règlement sur la santé et la sécurité du travail – Espace clos

- L'article 302 est modifié par le remplacement du taux minimal d'oxygène (O_2) de 20,5 % à **19,5 %**
- La programmation de la basse alarme des détecteurs de gaz doit donc être modifiée à 19,5 %



Modifications réglementaires au Code de sécurité pour les travaux de construction – Travail en hauteur

- En vigueur depuis le 19 février 2025 pour les chantiers de construction
- Installation d'un garde-corps à une distance maximale de 300 mm du bord du vide d'où une travailleuse ou un travailleur risque de tomber, sans égard à la présence de travailleur
- Précision quant à la hiérarchie des mesures de prévention à appliquer lors de l'installation des garde-corps, en cas de retrait partiel ou d'impossibilité d'installation



Modifications réglementaires au Code de sécurité pour les travaux de construction – Travail en hauteur

- Ajout d'articles portant sur le **sauvetage à la suite d'une chute** dont :
 - Délai maximal de 15 minutes pour libérer le travailleur
 - Élaboration de la procédure de sauvetage par le maître d'œuvre en collaboration avec les employeurs sur le chantier
 - Priorisation de l'utilisation d'un appareil de levage de personnes
 - Formation des travailleurs chargés de l'application de la procédure de sauvetage et exercices pour l'éprouver
- Ajout d'articles quant à l'utilisation des systèmes de limitation de déplacement



Outils pour la prise en charge de la SST



Outils publiés à l'automne 2024

Ergonomie

**FICHE D'AJUSTEMENT
ERGONOMIE AU BUREAU**

Pour obtenir des traces et éduquer sur le bon position d'utiliser cette fiche d'ajustement, nous vous suggérons de laisser la fiche vierge. Ergonomie au bureau : [https://www.apsam.com/ergonomie-au-bureau](#)

IDENTIFICATION

Nom de l'utilisateur _____
Téléphone ou courriel de l'utilisateur _____

Adresse de l'établissement _____
Contexte de l'ajustement _____

Nom du gestionnaire _____
Nom de la personne ressource _____

Douleurs ou tensions pré existantes _____

CONSEILS

Avant de débuter, assurez-vous :

- d'expliquer à l'utilisateur son rôle
- de nommer l'objectif de l'ajustement
- d'obtenir l'accord verbal de l'utilisateur
- de consigner toutes vos notes dans
- de transmettre une copie de votre fiche

ERGONOMIE - COLS BLANCS (POSITION SUR LE SIÈGE, RÉGLAGE DU SIÈGE)

Une bonne position de conduite, c'est important! La position d'assise adéquate vous permettra de contrôler au maximum le véhicule, de minimiser les risques de blessure et d'optimiser votre énergie et efficacité.

ASSISE

- Assise droite
- Coussin à l'horizontale (environ 4 cm)
- Profondeur du siège (environ 4 cm)
- Tête maintenue au sol (épaules et tête alignées)
- L'accélérateur à angle de 90° (entre le genou et le pied)
- Angle du coussin de dossier (confortable des jambes vers l'avant)
- Assise à l'horizontale ou inclinée vers l'avant

DOSSEZ

- Angle du dossier
- Dosse légèrement incliné vers l'avant (en plus de 90°) si les omoplates sont tendues
- Support Lombaire (position de siège décentrée)
- S'assurer que la tête/bombon se trouve dans la partie la plus croche du dossier
- Le dossier doit être droit
- Le profond au maximum et le large au minimum
- Support confortable, sans inconfort (profondeur de support)

VOLANT ET PÉDALES ELECTRIQUES

Angle et profondeur du volant

- Décalage minimum d'environ 10 cm (en pointe) entre le volant et le siège, ainsi qu'entre le coussin et le volant
- Si nécessaire, ajustez l'angle et la hauteur du volant (confortable sur certaines véhicules)
- Si l'ajustement du volant est trop étroit pour que les bras restent droits, placez-le à 90° de l'axe et plus à la cheville droite (entre la jambe et le pied)

PORTABLE ET TABLETTE SUR SUPPORT

Alignement et hauteur

- Pour le conducteur et le passager, rapprocher l'appareil en utilisant un support personnalisé, afin de minimiser les pressions sur les épaules et la tête
- Pour la hauteuse, placer l'appareil de façon à éviter les douleurs dans le cou et la tête, tout en maintenant les yeux bien droit (juste relâché → regarder pour les écrans éloignés)

ASSISTANCE POUR LA POSITION DE SIEGE ET LA HAUTEUR DES PIEDS

www.apsam.com

Association publique pour la santé et la sécurité au travail, affiliée à l'INRSI

Accident routier

PRÉVENTION DES ACCIDENTS ROUTIERS AU TRAVAIL

VOTRE LOGO

Procédure

1. OBJECTIFS

Dans le cadre de leur travail, les employés de la municipalité de [REDACTED] doivent se déplacer, notamment pour réaliser leurs tâches, pour des rencontres et des formations, à l'extérieur du bureau. Le risque d'accident routier est l'un des risques encourus par le personnel.

La présente procédure émet des lignes directrices visant à prévenir les accidents routiers pouvant survenir dans le cadre de leur travail.

2. CHAMP D'APPLICATION

Cette procédure s'applique à tous les employés de la municipalité de [REDACTED] qui ont à effectuer des déplacements dans le cadre de leur travail à l'aide d'un véhicule automobile.

3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

DIRECTION, SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

- Informez le personnel de la présente procédure
- Assurer le suivi quant à son application
- Fournir les équipements nécessaires pour l'application de la procédure
- Mettre à jour la procédure, minimalement aux [REDACTED] ans ou lorsque requis (ex: commentaires des employés)

EMPLOIÉS

- Appliquer la procédure lors de chaque déplacement
- Respecter le [Code de la sécurité routière](#)
- Rapporter, le plus rapidement possible, tous accidents, même ceux n'engendrant aucune perte de temps

4. MESURES DE PRÉVENTION POUR CONTRÔLER LE RISQUES D'ACCIDENTS ROUTIERS

Plusieurs facteurs peuvent expliquer les accidents routiers dont les conditions de la route et la météo, la fatigue, les distractions, le comportement du conducteur ou des autres usagers de la route.

Les mesures preventives suivantes visent à agir sur ces facteurs afin de contrôler le risque d'accidents routiers.

4.1 GÉNÉRALITÉS

Avant d'effectuer un déplacement, les employés doivent s'assurer que leur état leur permet de conduire de façon sécuritaire (ex: l'fatigue accumulée, état de santé, consommation).

L'APSAM a produit ce modèle original à partir duquel ce document a été adapté. Les droits d'auteur sont réservés pour l'adaptation. Le document original est disponible sur le site de l'APSAM ([www.apsam.com](#)). © 2024 L'APSAM

Bruit

SITUATIONS À RISQUE ET MOYENS DE PRÉVENTION

GUIDE

Dans le milieu municipal, les situations de travail où il y a une exposition au bruit sont nombreuses. Ce guide donne des exemples de situations fréquemment rencontrées dans ce milieu et des solutions* peuvent être mises de l'avant. Il devrait aider les intervenants à entreprendre les étapes ① & ② des schémas de la CHEEST relatives au bruit édictées dans le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RST) et dans le Code de sécurité pour les travaux de construction (CST).

1. Identification des situations à risque pour l'audition

2. Mise en œuvre des moyens pour éliminer ou réduire l'exposition au bruit

IMPORTANT: la réalisation des moyens pour éliminer ou réduire l'exposition au bruit doit tenir compte de la hiérarchie des mesures de prévention (voir Figure 1 ci-après)*.

* La hiérarchie des mesures de prévention indique l'ordre dans lequel il faut prendre les mesures de prévention pour réduire l'exposition au bruit. Ces mesures sont classées comme une solution de première intention. Elles sont destinées aux personnes auxquelles les risques de la situation sont les plus élevés pour leur santé.

Figure 1 : HIÉRARCHIE DES MESURES DE PRÉVENTION POUR L'ÉLIMINATION DU BRUIT

Le plus efficace

Eliminer physiquement le risque

Substituer Remplacer

Contrôles techniques du bruit

Utiliser des mesures administratives

Le moins efficace

Remplacer par un moyen moins bruyant

Réduire ou atténuer la source de bruit

Limitier la propagation du bruit

Modifer les méthodes de travail, réduire le temps d'exposition à des travaux bruyants

1. Voie bibliographie

Source : INRSI, à partir de la figure adaptée par l'INRSI



Outils publiés à l'automne 2024

Changements climatiques

L'APSAM souhaite soutenir les organisations municipales dans la compréhension et la prise en charge des risques à la SST associés aux changements climatiques.

Les changements climatiques augmentent les risques pour la santé et la sécurité des personnes, y compris dans le contexte de travail. Le réchauffement des températures (ex.: vague de chaleur), la dégradation de la qualité de l'air (ex.: smog), les conditions climatiques anormales, inéhabilitations ou extrêmes ainsi que les désexcès d'origine naturelle (ex.: feux de forêt, inondations) peuvent notamment avoir des effets dommageables auprès des travailleuses et travailleurs du secteur municipal.

Cette page centralise différentes utilisations d'intérêt pour les espaces naturels. Certains documents référencés sont utilisés par la commune, alors que d'autres sont utilisés par les partenaires.

 RCCI	<p>PROCÉDURES DE TRAVAIL SÉCURITAIRES SELON LA ZONE D'INTERVENTION – RCCI</p> <hr/> <p>Recherche des causes et des circonstances d'un incendie (RCCI)</p> <div style="background-color: #f2f2f2; padding: 5px;"> ZONE CHAUFFÉE A </div> <p>Accès piéton avec APRIL et tenue intégrale de combat</p> <div style="background-color: #f2f2f2; padding: 5px;"> CARACTÉRISTIQUES </div> <p>Le poste de travail est dans une zone où il existe un risque de feu ou de fumée.</p> <div style="background-color: #f2f2f2; padding: 5px;"> ACTION <p>Surveiller le poste de travail et le voisinage pour toute présence d'incendie et de fumée, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur.</p> <p>Assurer la sécurité de l'ensemble du poste de travail, des personnes et des biens.</p> <p>Assurer la sécurité de l'ensemble du poste de travail et de l'ensemble des personnes et des biens.</p> <p>Éviter les zones à risques.</p> </div> <div style="background-color: #f2f2f2; padding: 5px;"> TOUS LES RISQUES </div> <p>Éviter les zones à risques.</p> <div style="background-color: #f2f2f2; padding: 5px;"> LE BATTIMENT </div> <p>Éviter les zones à risques.</p> <div style="background-color: #f2f2f2; padding: 5px;"> ÉQUIPEMENT SUPPLÉMENTAIRE QUOI REQUIS </div> <p>Équipement supplémentaire requis : gants, serviette en coton (tissu), casque, casque, bretelles.</p>
--	---

Sécurité
électrique



Chaleur (service incendie)

Chaleur (service incendie)

QUESTIONNAIRE DE SIGNE(S) ET SYMPTOME(S) POUR PRÉVENIR UN COUP DE CHALEUR

À survoler au cours d'intervention et à administrer sur une période de récupération (+ 10h) par un chef.

Nom de la personne :	Présence	Misère
Symptômes à surveiller		
Fatigue et épuisement		
Haleine gémisseante		
Douleur abdominale		
Nausée/mal de cœur		
Mal de tête		
Vertiges		
Crampes musculaires		
Réagir si symptôme(s) de gravité		
Couper l'effort		
Hydratation		
Inhalation d'air frais		
Compromettre l'assise		
Absence de sueur/peau froide		
Convulsions		
Perdre connaissance		

Si l'état de santé de la personne s'aggrave, le porter par la pompeuse ne devrait pas retenir du contact. Votre chef doit évaluer par le personnel médical.

S'il y a présence d'un ou de plusieurs signes de gravité (coupe de chaleur possible) la pompeuse ou la pompeuse doit être transportée d'urgence à l'hôpital tout en étant véhiculée immédiatement.

**JE CHEZ
POMPIÈRES :
/ENTION
DIE**

Balados SST



Page : [Publications](#)

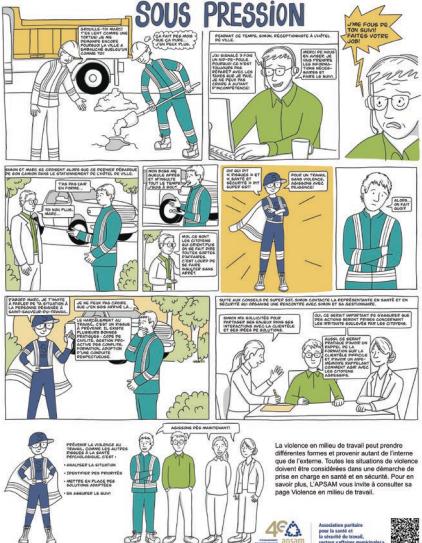
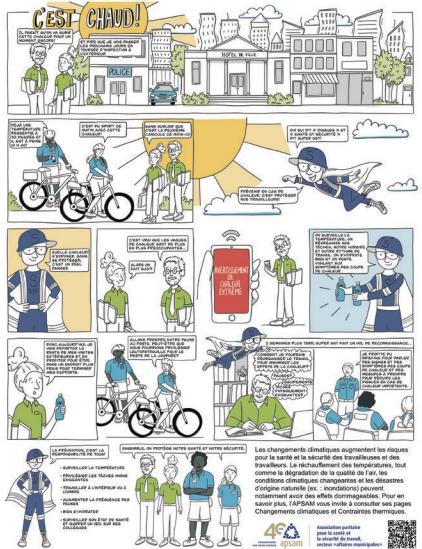
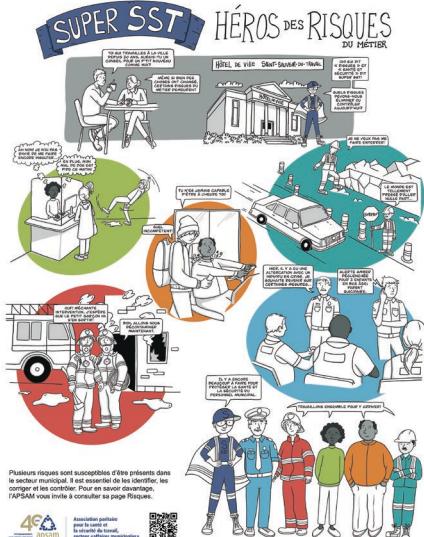
www.apsam.com





Parmi ces risques, lesquels sont présents ou susceptibles de l'être dans votre travail?

Bandes dessinées



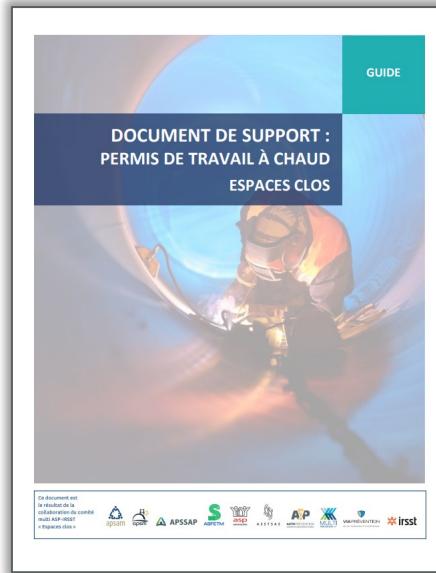
Page : [Publications](http://www.apsam.com)

www.apsam.com



Espace clos

PERMIS DE TRAVAIL À CHAUD		Votre logo			
ESPACES CLOS					
N° :					
VALIDE POUR UN QUART DE TRAVAIL SAUF POUR LA CONTINUITÉ DE LA SURVEILLANCE INCENDIE					
DATE : <input style="width: 100px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/>	HEURE DE DEBUT : <input style="width: 100px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/>	<input style="width: 100px; height: 30px; border: 1px solid black; background-color: #002060; color: white; font-weight: bold; border-radius: 5px;" type="button" value="IMPRIMER"/>			
1- TYPE DE TRAVAIL À CHAUD À remplir par l'EPTC-EC* <input type="checkbox"/> Soudage <input type="checkbox"/> Découpage <input type="checkbox"/> Gougeage <input type="checkbox"/> Brasure <input type="checkbox"/> Meulage <input type="checkbox"/> Fixation par collage <input type="checkbox"/> Induction thermique <input type="checkbox"/> Métallisation <input type="checkbox"/> Autoclavage <input type="checkbox"/> Outil portatif (ex. perceuse, meuleuse) <input type="checkbox"/> Dégat de canalisations <input type="checkbox"/> Chauffage au chalumeau <input type="checkbox"/> Autre, spécifiez :					
2- RENSEIGNEMENTS SUR L'ESPACE CLOS (EC) À remplir par l'EPTC-EC* <input type="checkbox"/> Autorisation d'effectuer les travaux obtenue le : <input style="width: 100px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> S.O. <input type="checkbox"/> Fiche de renseignement EC (résultat de la visite de risques) consultée pour la tâche à effectuer : <input style="width: 100px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> S.O. <input type="checkbox"/> Fiche de renseignement sur les mesures d'hygiène et de sécurité spécifiques : <input style="width: 100px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> S.O. <input type="checkbox"/> Fiche de contrôle (Permis d'entrée en espace dès remp <small>hi</small> : <input style="width: 100px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> S.O.					
Position du travail à chaud : <input type="checkbox"/> A l'extérieur de l'EC <input type="checkbox"/> A l'intérieur de l'EC					
Plan de travail : position des ventilateurs, des extincteurs, des couvertures ignifugées, du travailleur*, etc. (description)					
<small>* Position du travailleur (éloignement de la compétence de l'EC). Si non, joindre un schéma au permis.</small>					
<small>S.O. : Sans objet</small>					
3- RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAILLEURS À remplir par le Th^{me} et le SI-EC^{**}					
Fonction (Th, SI-EC)	Nom du travailleur	Signature	Nom de l'employeur et n ^o de tel. si néso-traitant	Type de travail	Début - Fin (hh:mm - hh:mm)
<small>* EPTC-EC : Fournisseur de permis de travail à chaud en espace clos. ** Th^{me} : Travailleur habilité à exercer le travail à chaud en espace clos. ** SI-EC : Surveillance incendie en espace clos.</small>					



Signalisation des travaux routiers

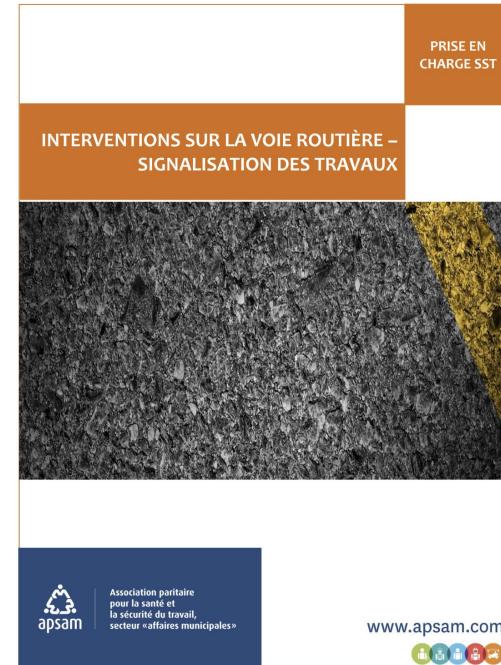
Prise en charge SST

Interventions sur et en bordure de la voie routière
et signalisation des travaux

Capsules vidéo explicatives



Diane Côté



Page : [Signalisation des travaux routiers](#)

[www.apsam.com](#)



Ergonomie

Poste de conduite – chauffeurs

**ERGONOMIE
CHAUFFEURS D'AUTOBUS**
(POSITION SUR LE SIÈGE, RÉGLAGE DU SIÈGE)

AIDE-MÉMOIRE

Une bonne position de conduite, c'est important! Le maintien d'une position assise adéquate vous permettra de contrôler au maximum le véhicule, de minimiser les risques de lésions ou de blessures et d'optimiser votre énergie et efficacité.

ASSISE

- 1 Housse du siège
 - Cuirassé à l'horizontale (environ)
 - Talon au sol
- 2 Angle et profondeur du siège
 - Cuirassé à l'horizontale (environ)
 - Le dos doit être incliné vers l'avant
 - Angle de 90° ou un peu plus entre le dos et les cuisses
 - Talon maintenu au sol et planter du pied sur l'accélérateur
 - Angle de 90° ou légèrement plus à la cheville droite (entre la jambe et le pied)
- 3 Angle et profondeur du coussin
 - Coussin de l'assise à l'horizontale ou l'avant de celui-ci légèrement abaissé
 - Distance de 3 à 7 cm entre le mollet et l'assise
- 4 Formé de la suspension
 - Dos droit correctement ajusté pour ne pas rebondir en ressortir trop de vibrations (juste relâché)

DOSSIER

- 5 Angle du dossier
 - Dossier légèrement incliné vers l'arrière (un peu plus de 90°)
 - Les omoplates sont appuyées sur le dossier
- 6 Calibre des bras
 - Identifier le ou les ballons dans la partie la plus creuse du dos
 - Gonfler au maximum le ou les ballons puis diminuer jusqu'à sentir un support, sans inconfort
- 7 Appui-tête
 - A la même hauteur que la tête.
 - Si ajustable en angle, garder vertical et aligner avec le centre du dos et la partie saillante de la tête (profondeur)
- 8 Accoudoirs
 - Épaules à la position naturelle au repos
- 9 Cintre à l'épaule
 - Angle de la cuisse à l'épaule tout en l'éloignant du cou, repos

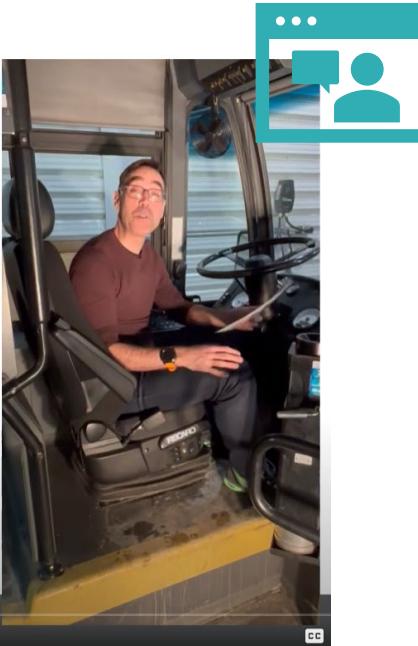
VOLANT

- 10 Angle et profondeur du volant
 - Angle de 30 à 40 cm (en pong) entre le ventre et le volant
 - Distance d'un pouce entre les cuisses et le volant

Association professionnelle pour la santé et la sécurité du travail et des municipales apsam

www.apsam.com

005 / 7-53



Sécurité incendie

Foire aux questions – Prévention des cancers

Clientèles et services | Sécurité incendie | Cancers chez les pompières et les pompiers | Prévention des cancers (pompières/pompiers)

Foire aux questions – Prévention des cancers (pompières/pompiers)

Cette foire aux questions sur la prévention des cancers chez les pompières et pompiers est complémentaire au Guide des bonnes pratiques sur l'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre les incendies publié par la CNESST.

Quelle est la différence entre le vêtement de protection individuel (VPI) et l'équipement de protection individuel (EPI)?

Les VPI comprennent les éléments suivants : casque, cagoule, manteau, pantalons, gants et bottes.

Les EPI comprennent les VPI ainsi que l'APRIIA incluant la partie faciale.

Qu'est-ce que la réduction préliminaire de l'exposition (RPE)?



GUIDE DES BONNES PRATIQUES :
L'ENTRETIEN DES VÊTEMENTS
DE PROTECTION POUR LA LUTTE
CONTRE LES INCENDIES
PRÉVENTION DES RISQUES
ONCOLOGIQUES CHEZ LES POMPIÈRES
ET LES POMPIERS DU QUÉBEC

Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail
cnesst.gouv.qc.ca

CNESST



Outils à venir

Partage des responsabilités des intervenants d'une municipalité en santé et en sécurité du travail (révision)

PARTAGE DES RESPONSABILITÉS
DES INTERVENANTS D'UNE MUNICIPALITÉ EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL

FICHE

La présente fiche est un rappel des rôles et responsabilités de chaque intervenant dans une municipalité, en matière de prévention en santé et en sécurité du travail (EST). En effet, aucune organisation ne peut espérer des résultats durables dans la prévention des blessures professionnelles si la prévention en EST est assumée par une seule personne, par un seul comité ou une seule organisation, ou par un petit groupe de personnes, même s'il s'agit d'un comité de santé et de sécurité expérimenté.

Par contre si le travail consiste de prévention des blessures professionnelles, alors le partage des responsabilités permet d'assurer le rôle des responsabilités de chaque des intervenants de l'organisation en vue d'atteindre des résultats visés en matière de santé et de sécurité du travail.

La législation, notamment la loi sur la santé et la sécurité du travail (LST) précise aussi des obligations pour les travailleurs que les intervenants doivent respecter.

Les rôles des intervenants définis par la LST pour mener à succès un programme de prévention efficace, il faut observer l'engagement et la responsabilisation des différents acteurs dans l'organisation, c'est-à-dire que tous doivent prendre leur responsabilité et être responsable au quotidien de tous les membres de l'organisation. Ainsi, les dirigeants, les employés, les gestionnaires devront prendre en charge leur rôle dans la prévention en EST et y contribuer pour que les membres des comités de santé et de sécurité connaissent et respectent leur rôle et d'en faire une enjeux les autres.

Pour que la démarche soit réussie, il faut que toutes les personnes concernées, il faut que les responsabilités soient approuvées ou adoptées par la direction générale ou le conseil municipal. Les rôles et responsabilités doivent être clairement définis, c'est-à-dire déterminés avec précision et cohérence. C'est-à-dire le type d'actions, les tâches et les responsabilités, sont-elles assumées par tous, ou sont-elles assumées par certains, respectant le principe de décentralisation.

Le document de référence qui suit donne les résultats détaillés, il faut que les responsabilités soient approuvées ou adoptées par la direction générale ou le conseil municipal. Les rôles et responsabilités doivent être clairement définis, c'est-à-dire déterminés avec précision et cohérence, c'est-à-dire le type d'actions, les tâches et les responsabilités, sont-elles assumées par tous, ou sont-elles assumées par certains, respectant le principe de décentralisation.

www.apsam.com

Christine Lamarche
Annie-Claude Larivière

Fiches découpeuse à meule – Sécurité incendie

**DÉCOUPEUSE À MEULE:
CHOIX ET MESURES DE PRÉVENTION**
SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

FICHE

Les découpeuses à meule (DUM) sont présentes dans la plupart des véhicules d'intervention des SSIs au Québec. Que ce soit pour couper à travers un métal ou pour éliminer un obstacle dans un bâtiment en cours de répondeur. Puisqu'il existe différents types de meules compatibles avec le véhicule, il est important de choisir la bonne meule pour assurer la sécurité des pompiers. La présente fiche présente les sélections les plus populaires auprès des services de sécurité incendie au Québec, ainsi que les meilleures pratiques pour leur utilisation et pour assurer la sécurité du travail à réaliser par les pompiers et les pompiers du service.

1. TYPES DE MEULE
Le meuble à meule que nous avons directement fait à nos intervention efficaces et sécuritaires. Nous l'utilisons lorsque la découpeuse nécessite une meule de coupe. La meule de coupe est utilisée pour effectuer une coupe importante ou brusquer la meule de fonction des deux à exécuter (tailleur, bûcheron) ou de déchasseurs émergent des restrictions de diamètre et de puissance de la machine.

2. Les meules abrasives de résines synthétiques
La meule synthétique est fabriquée de fibre de verre, de zirconium et généralement composée de carbone de silicium ou d'oxyde de titane.

Meules abrasives de résine synthétique **Avantages** **Inconvénients**

À POSER DANS LES KI	+ Coupe rapidement la matiere + Peu coûteuse	+ Absorbe l'humidité + Un débâlage peut provoquer des réactions rapides (ex: réaction entre l'eau et une oxydante de sulfure d'hydrogène) + Sont réputés + port de profondeur + Les hydrocarbures émanant des résines des sels des sols de caoutchouc entraînent l'intégrité des sols et des meules peuvent se rompre plus facile et dangereusement
---------------------	---	--

Association publique pour le casier et

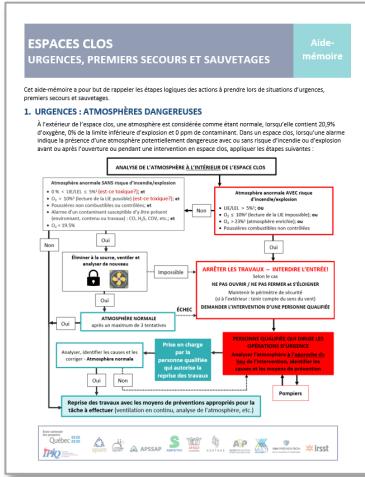
www.apsam.com

Pascal Gagnon
Annie-Claude Larivière



Outils à venir

Espace clos – Plan de sauvetage (RSST, art. 309)



<h1 style="text-align: center;">PROTOCOLE DE COMMUNICATION URGENCES ET SAUVETAGES – ESPACES CLOS</h1> <p style="text-align: center;">[Nom de l'établissement/infrastructure]</p>	<p>Votre logo</p>																																							
<p>In situation d'urgence¹, de premiers secours² ou de sauvetage³, le上演者 appelle le répétiteur d'appel⁴:</p> <p>[Indiquer les étapes opérationnelles, conditions, agents de sécurité, etc.]</p>																																								
<p>Adresse au lieu : _____</p>																																								
<p>Type de sauvegarde en espace clos⁵ (encadré) : EX - IN - SV - SH - DN - DT - DV5</p>																																								
<p>Nombre de victimes et leur état de santé à l'extérieur/intérieur de l'espace clos : _____</p>																																								
<hr/> <p>PROTÉOQUE D'APPPEL ET DE COMMUNICATION</p> <p>Le répétiteur d'appel d'urgences communique immédiatement avec :</p>																																								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Urgences</th> <th style="width: 30%;">Premiers secours</th> <th style="width: 30%;">Sauvetages</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Personne désignée pour diriger les opérations : <u>_____</u></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Sauveteurs affectés aux opérations de sauvetage (DTG) externes et internes : <u>_____</u></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Secouristes en milieu de travail : <u>_____</u></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> 911 - ambulance : <u>_____</u></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> 112 - pompiers : <u>_____</u></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Personnes concernées, matériels nécessaires, etc. : <u>_____</u></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Gestionnaire concerné, responsable de l'établissement : <u>_____</u></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Personnel additionnel pour diriger les secours au bon endroit : <u>_____</u></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Personne qualifiée pour les espaces clos (ou les espaces avec accès restreint) : <u>_____</u></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Autres : <u>_____</u></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Surveillance incendie pour le travail à chaud en espace clos (BTEC) : <u>_____</u></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Personne de confiance à bord en espace clos : <u>_____</u></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>		Urgences	Premiers secours	Sauvetages	<input type="checkbox"/> Personne désignée pour diriger les opérations : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Sauveteurs affectés aux opérations de sauvetage (DTG) externes et internes : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Secouristes en milieu de travail : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 911 - ambulance : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 112 - pompiers : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Personnes concernées, matériels nécessaires, etc. : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Gestionnaire concerné, responsable de l'établissement : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Personnel additionnel pour diriger les secours au bon endroit : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Personne qualifiée pour les espaces clos (ou les espaces avec accès restreint) : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Autres : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Surveillance incendie pour le travail à chaud en espace clos (BTEC) : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Personne de confiance à bord en espace clos : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Urgences	Premiers secours	Sauvetages																																						
<input type="checkbox"/> Personne désignée pour diriger les opérations : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																						
<input type="checkbox"/> Sauveteurs affectés aux opérations de sauvetage (DTG) externes et internes : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																						
<input type="checkbox"/> Secouristes en milieu de travail : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																						
<input type="checkbox"/> 911 - ambulance : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																						
<input type="checkbox"/> 112 - pompiers : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																						
<input type="checkbox"/> Personnes concernées, matériels nécessaires, etc. : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																						
<input type="checkbox"/> Gestionnaire concerné, responsable de l'établissement : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																						
<input type="checkbox"/> Personnel additionnel pour diriger les secours au bon endroit : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																						
<input type="checkbox"/> Personne qualifiée pour les espaces clos (ou les espaces avec accès restreint) : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																						
<input type="checkbox"/> Autres : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																						
<input type="checkbox"/> Surveillance incendie pour le travail à chaud en espace clos (BTEC) : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																						
<input type="checkbox"/> Personne de confiance à bord en espace clos : <u>_____</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>																																						
<hr/> <p><small>1 Urgence, accident, malaise ou intolérance à la présence d'un atmosphère inférieure (UAI) ou arrivée en espace clos (O2 < 11%) ou dans un espace clos où l'absence de renouvellement d'air entraîne une diminution de l'apport d'oxygène (DO2) pour atteindre au moins 10% de la pression totale d'air.</small></p> <p><small>2 Premiers secours, lorsque l'urgence/d'urgence devient à la suite d'une intervention médicale ou d'une évacuation de l'espace clos (dernier de l'ordre de 10 minutes).</small></p> <p><small>3 Sauvetage, lorsque des personnes sont en présence, avec ou sans une énergie cinétique (EKG), en terrain/heureux/protéger ou protéger et sauver.</small></p> <p><small>4 Répétiteur d'appel : personne désignée pour diriger ou ordonner des opérations de sauvegarde (coordination).</small></p> <p><small>5 EX = extérieur ; IN = intérieur ; SV = sauvetage ; SH = sauvetage humain ; DN = dépannage ; DT = dépannage technique ; DV = dépannage à distance.</small></p> <p><small>6 Les responsables d'urgence peuvent aussi être nommés ou désigner des personnes pour diriger ou ordonner des opérations de sauvegarde (coordination).</small></p> <p><small>7 Le code de l'ASR-BEST (Besoins en eau et utilisation avec l'ENRS) (PFR) crée le modèle pour avoir ce que ce document est tel objectif.</small></p>																																								



**École nationale
des pompiers**
Québec



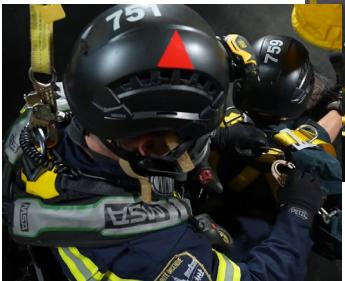


Élaine Guénette



Outils à venir

Espace clos



École nationale
des pompiers



- Autosauvetage
- Sauvetage externe avec TOPS externes
- Sauvetage interne avec TOPS internes
- Sauvetage interne avec stabilisation de la victime
- Sauvetage interne vertical avec/sans atm contaminée
- Sauvetage interne horizontal sans/avec atm contaminée
- Sauvetage IN-EX horizontal sans/avec atm contaminée
- Sauvetage externe vertical avec un 2^e entrant
- Sauvetage externe vertical ou horizontal avec/sans perche de récupération



Outils à venir

Espace clos



Formation adaptée pour les travailleurs affectés aux opérations de sauvetage externe en espace clos (TOPS)

Complémentaire au cours 4 « Assistance à une équipe de sauvetage technique » du programme Pompier II



Espace clos – Travailleurs affectés aux opérations de sauvetage (TOPS)

Formation sur mesure pour les TOPS internes offerte par l'IPIQ au centre Korpus du Centre de services scolaires de Laval





Actuellement, quels dossiers en prévention de la SST sont priorisés dans votre organisation/service?

Présentation de l'offre de service en formation



Formations en SST

Un ensemble de mesures pour prévenir efficacement les risques : l'acquisition de compétences et le développement de comportements sécuritaires

Comment structurer et organiser une formation en SST?

- Organisation d'une formation en SST : étapes pour structurer la formation : aide-mémoire
- Cet aide-mémoire permet de passer en revue chacune des étapes essentielles à l'organisation d'une formation en SST afin d'atteindre les objectifs d'acquisition de compétences et de développement de comportements sécuritaires chez les travailleurs.
- Registre de formation et vaccination de l'employé (Excel, 212 Ko, version 3 mai 2020)

Afin de conserver les informations concernant les formations suivies par les travailleurs, l'APSAM propose un exemple de registre à personnaliser.

Comment identifier les besoins de formations et le type de formations?

Certaines tâches ou différents types de travaux méritent une attention particulière en raison notamment :

- des risques qu'ils comportent
- de la fréquence d'utilisation des équipements
- de la fréquence de réalisation des tâches
- de la gravité des conséquences d'un accident
- etc.

S'ajoute à ceux-ci, les cibles de Tolérance 0, identifiées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), depuis plusieurs années. Ces dangers font l'objet d'une vigilance accrue des inspecteurs de la CNESST en raison de la gravité des conséquences en cas d'exposition ou d'accident.

Il est donc essentiel de faire un éventail des tâches et des travaux réalisés dans l'organisation et de les analyser afin d'identifier les risques, déterminer les mesures de prévention et, conséquemment, les besoins de formation des employés.

Les besoins de formation peuvent aussi être exprimés par les travailleurs et les gestionnaires qui en ressentent le besoin ou plus clairement, être obligatoires par la loi ou les règlements.

ORGANISATION D'UNE FORMATION EN SST
ÉTAPES POUR STRUCTURER LA FORMATION

AIDE-MÉMOIRE

Cette formation en santé et en sécurité du travail vise aussi bien l'acquisition de compétences que le développement de comportements sécuritaires chez les travailleurs. Parmi les fonctions importantes reliées au rôle du comité de santé et de sécurité (CSS), il y a l'élaboration d'un programme de formation en santé et en sécurité. Le CSS ou une personne responsable doit être désigné afin d'établir et d'assurer la réalisation du programme de formation de l'organisation.

Cet aide-mémoire composé d'un tableau en 3 volets permet de passer en revue chacune des étapes essentielles pour atteindre les objectifs fixés en matière de formation en SST.

ÉTAPES	ÉLÉMENS À CONSIDÉRER	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
IDENTIFICATION DES BESOINS Quel est le besoin? Pourquoi une formation?	<ul style="list-style-type: none">Obligation par réglement ou intervention de la CNESSTÉvaluation des risques aux tâches et des compétences requisesRecommandations à la suite d'une enquête d'actualisation de l'organisationRecommandations dans le cadre du plan d'amélioration continueBondage de besoins exprimés par les travailleursMotivations exprimées par la direction	<ul style="list-style-type: none">L SST article 21(1) et formations obligatoires par règlement (voir la page Formation et SST de l'APSAM).Voir notre site web : www.apsam.com par ci-dessous et ci-dessus.
IDENTIFICATION DES SOLUTIONS Est-ce la meilleure solution? Quelle est la meilleure façon de faire avec l'étape de formation?	<ul style="list-style-type: none">Modification des méthodes opérationnelles (élimination ou réduction du risque)Établissement de procédures ou méthodes de travailÉtablissement de procédures ou méthodes de travailChoix ou achat des équipements de protection individuelle (EPI)	<p>Pour vous aider : voir la place d'armes spécifiques aux travaux ou risques identifiés dans l'organigramme.</p> <p>La formation est-elle la meilleure solution?</p> <p>Si oui, poursuivre les étapes. Si non, retourner à l'étape 1, Identification des besoins.</p>

APSAM
Association paritaire pour la santé et la sécurité dans tous les secteurs d'activités marqués

www.apsam.com



Offre de formations

La formation au service de la prise en charge durable des risques

Clientèles difficiles ou agressives : intervenir de façon sécuritaire

Cadenassage : comprendre et appliquer son programme

Travail à proximité ou sur l'eau

Inspection en milieu de travail

Découpeuse à disque abrasif ou à meule

Creusement, excavation et tranchée : travailler de façon sécuritaire

Espaces clos : travailler de façon sécuritaire

Enquête et analyse des accidents du travail

Signalisation des travaux routiers pour gestionnaire planificateur



Nouveautés en formation

Nouvelles formations :

- Clientèles difficiles : sécurité en action
- Signalisation des travaux routiers pour gestionnaire planificateur



Nouveautés en formation

Mises à jour :

- Entrée en puits d'accès électriques
- Responsable de travaux en puits d'accès électriques



Nouveautés en formation

À venir :

- Signaleur routier : exercer la fonction (juin 2025)
- Espace clos : travailler de façon sécuritaire
 - Formation initiale (juillet 2025)
 - Formation théorique (juin 2025)
- Sécurité électrique pour personne non qualifiée (été 2025)
- Signalisation des travaux routiers pour installateurs (automne 2025)



Période de questions



magic pictures/Shutterstock.com



Mot de la fin

Guylaine Auger, directrice
générale de l'APSAM



Scannez-moi



!

Pour être informé des dernières actualités en SST :
abonnez-vous à l'infolettre de l'APSAM et suivez-nous
sur les réseaux sociaux



Infolettre



Facebook



LinkedIn